

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2013 (19h30)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(s) : M. Jean-François DURAND (procuration donné à Bernadette GOLIN), M. Bernard VINCENT (procuration à Albert PETIT), Mmes Martine DEUS, Roselyne RASPAIL (procuration à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GOLIN.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMERCE QUARTIER LA BUTTE

Présentation du projet par Drôme Aménagement Habitat

Le Maire invite M. VILLARD Directeur de DAH, Mme COUBARD (DAH) et M. VERMEIL architecte, à exposer le projet de logements sociaux et de commerces prévu au bas du village, entre le carrefour dit du PMU et l'ancienne quincaillerie Bouvier. Il rappelle que ce projet d'intérêt général a fait l'objet d'une réunion publique au mois d'avril 2012 et d'une enquête publique dans le cadre de la modification du Plan d'Occupation des Sols qu'il impliquait.

Avant de commencer, M. VILLARD rappelle brièvement les différents métiers de DAH, établissement public soutenu par le Conseil général de la Drôme, notamment celui de gestionnaire et celui de constructeur. Il indique ensuite que le projet de logements et commerces sur Allex est né il y a presque sept ans, et regrette qu'il ait tant tardé à aboutir.

M. VERMEIL architecte présente les plans et vues paysagères qu'il a dressés, appuyé par Mme COUBARD. Tous deux confirment que le bâtiment acquis par le Conseil général (ancienne maison Breyton) sera détruit pour faire place à trois nouveaux ensembles : sept logements en habitat collectif, trois logements individuels mitoyens avec jardins et deux commerces, distribués autour d'une place centrale arborée. Les accès piétons, routiers, et les stationnements respectent les prescriptions relatives à la sécurité routière et les nouvelles normes d'accessibilité. Des aménagements de voirie tels que plateau traversant ou zone de circulation à 30 km/h sont prévus sur la départementale; ils seront globalement intégrés dans l'étude d'aménagement de la traverse du village menée en parallèle par M. CORDEIL architecte paysagiste, précise le Maire. M. VILLARD indique pour information le montant des loyers généralement pratiqués pour ce type de logements (300 à 450 € hors charges), et rappelle que la CAF peut octroyer aux locataires en fonction de leurs ressources, une allocation (APL). Quant aux deux locaux commerciaux, ils seront en principe ouverts à la location et non accessibles à la propriété, pour faciliter la gestion de copropriété.

Les riverains qui avaient fait part de leurs inquiétudes au moment de l'enquête publique, ont été invités par le Maire à participer au débat faisant suite à la présentation et à poser directement leurs questions aux représentants de DAH. M. BEAL indique que l'ancienne maison BREYTON à détruire, est attenante à son habitation et au bar PMU. Il s'agissait autrefois d'un seul tènement. La « déconstruction » devra donc être soigneusement réalisée, après état des lieux dressé par Huissier, pour ne pas mettre en péril son habitation. Une attention particulière devra également être portée aux branchements d'eau potable existants, de même que l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales ne devront pas être aggravés. L'accès routier principal prévu le long de l'ancienne quincaillerie Bouvier pourrait en outre être élargi et amélioré sur la proposition de M. VERDA. Reste à examiner la gêne occasionnée à Mme BOGIRAUD par la proximité des trois futurs logements individuels mitoyens prévus au sud de la parcelle ZO 208. Si DAH refuse de construire un mur de séparation de deux mètres de hauteur, l'organisme est prêt à trouver un compromis avec Mme BOGIRAUD. Le Maire est satisfait que toutes les inquiétudes aient pu être exprimées ou levées avant la réalisation concrète du projet. Compte tenu des études en cours et des délais d'instruction du permis de construire, M. VILLARD termine en disant que le démarrage des travaux est prévu en fin d'année.

Le Maire remercie les représentants de DAH, M. VERMEIL et tous les participants au débat. Il reprend l'ordre du jour et aborde le premier point soumis au vote de l'assemblée.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2013 (MARCHE A BONS DE COMMANDE)

Procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises

Le Maire donne la parole à Bernard COMTE, adjoint délégué à la voirie, qui rappelle que le marché à bons de commande signé en 2009 pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale, a été reconduit jusqu'à la date limite du 31 décembre 2012. Il rappelle également l'avantage du marché à bons de commande qui permet de définir un programme souple, de faire exécuter les travaux tout au long de l'année au fur et à mesure des bons de commande émis par la collectivité, et de mieux prendre en compte les imprévus et urgences. Il propose de procéder à une nouvelle mise en concurrence selon les mêmes modalités, afin de retenir l'entreprise qui effectuera les travaux 2013, en indiquant dans le cahier des charges une limite maximale de 200 000 € HT/an de travaux à réaliser. Le marché à bons de commande qui sera signé est annuel, mais pourra être reconduit jusqu'à trois fois si la collectivité le souhaite, comme précédemment. Le Maire sollicite l'assemblée car la procédure adaptée de mise en concurrence à mettre en œuvre dépasse le champ de la délégation qui lui a été consentie. C'est le montant potentiel de travaux cumulé sur quatre ans qui détermine en effet la procédure. Le Conseil municipal approuve le principe du marché à bons de commande et accepte d'engager une procédure adaptée.

ELECTRIFICATION RURALE :

Aménagement esthétique des réseaux Route de Livron (RD 93a)

Jean-Michel CHAGNON 1^{er} adjoint, rappelle que les travaux d'aménagement engagés sur la Route de Livron, entre le rond-point et le lotissement du Pré aux Rosés ont été confiés à SACER SUD EST (COLAS depuis le 1^{er} janvier 2013) et SOLS VALLEE DU RHONE. Sous la chaussée, des gaines ont déjà été prévues pour enterrer le réseau électrique et téléphonique. La dépose du matériel et le câblage sont confiés au Syndicat des Energies de la Drôme. Le coût total prévisionnel de ces deux opérations s'élève à 108 000 € TTC pour le réseau électrique, dont 20 100 € à charge de la Commune, et 29 142 € HT pour le réseau téléphonique, dont 11 657 € à la charge de la Commune, après déduction des financements mobilisés par le SDED. Le Conseil approuve à l'unanimité le plan de financement et inscrit les participations à verser au budget 2013.

CEREMONIE DES VŒUX 2013 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ANIMATION

Pour animer la soirée du 11 janvier 2013, la Municipalité a fait appel à une troupe de musiciens non professionnelle et avec leur accord, s'est engagée à prendre en charge les frais des trois musiciens domiciliés hors de la Commune, à raison de 60 € chacun. L'assemblée délibérante valide cette prise en charge.

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT : NOMINATION

Le Maire rappelle les noms des membres composant la commission eau et assainissement présidée par Jean-François DURAND : MM. Guy VIGLIOCCO, Albert PETIT, Jacky COLLIGNON. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de M. Christian SIRON comme nouveau membre.

ASSOCIATION FONCIERE ET DE REMEMBREMENT :

Renouvellement du bureau

L'Association Foncière et de Remembrement a été instaurée le 1^{er} mars 1962. Son bureau composé de douze membres, désigné pour six ans par M. le Préfet doit être renouvelé au 1^{er} mars 2013. Le Conseil municipal propose six membres : VINCENT Bernard, COMTE Bernard, conseillers municipaux, GREGOIRE Emmanuel, PALIX Dorian, CHANCEL Jean-Marie, BOFFARD Xavier (MONTISON). Pour le compte de la Chambre d'Agriculture, il propose également six membres : GRESSE Bernard, DURAND Yann, MOUNIER Serge, GOURDOL Alain, MORIN Patrick, REBOUL Jean (GRANE).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 21h45.